

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
à utiliser que pour les
commandes de reproduction

2 556 818

②1 N° d'enregistrement national :

83 20422

⑤1 Int Cl⁴ : F 16 S 1/10; F 16 F 7/00; G 10 K 11/16.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 15 décembre 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 25 du 21 juin 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *COURBIS SYNTHÈSE SA (Société anonyme) — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : Daniel Courbis.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Charras.

⑤4 Ensemble composite susceptible d'être débité sous forme de barres.

⑤7 Cet ensemble comprend une plaque en tôle 1 présentant une pluralité de trous, ceux-ci étant disposés tout en laissant vierges les extrémités longitudinales de ladite plaque, en définissant deux bandes opposées lisses 1²; ladite tôle présentant en outre des moyens de retenue et d'ancrage 1⁴ pénétrant dans un bloc 2 de matière élastomère rapportée et moulée sur la face arrière de la tôle en pénétrant dans lesdits trous. L'invention peut être utilisée comme butée, ressort, amortisseurs, patins, élément de chaîne de manutention.



FR 2 556 818 - A1

D

L'invention a pour objet un ensemble composite susceptible d'être débité sous forme de barres.

5 L'ensemble composite selon l'invention est réalisé à partir d'une tôle perforée présentant des moyens d'ancrage et de retenue susceptibles de coopérer avec une bande rapportée par moulage en elastomère par exemple, ladite tôle présentant des parties lisses autorisant une fixation aisée.

La figure 1 est une vue en perspective d'un élément composite selon l'invention.

10 La figure 2 est une vue en coupe transversale selon la figure 1.

La figure 3 est une vue d'une barre découpée à partir de l'élément composite.

15 Cet élément composite comprend une plaque en tôle (1) présentant une pluralité de trous (1¹) régulièrement ou non répartis sur la surface de ladite plaque, ceux-ci étant disposés tout en laissant vierges les extrémités longitudinales de la plaque définissant ainsi deux bandes opposées lisses (1²). Les trous présentant sur la face avant de la plaque en tôle des évasements (1³) et
20 sur la face arrière des contre dépouilles (1⁴) apparentes servant de moyens d'ancrage et de retenue lors du moulage de la matière élastomère (2) en forme de bloc, sur la face arrière de la tôle. Comme illustré figure 2, la matière élastomère pénètre dans les trous (1¹) en venant affleurer la face avant de la tôle, les
25 contre dépouilles assurant la fonction d'inserts dans ladite matière contribuant à la rigidité de l'ensemble. L'ensemble composite peut être découpé selon les besoins dans sa longueur sous forme de barres ainsi qu'illustré figure 3.

30 Les bandes lisses (1²) apparentes sur les extrémités des barres permettent une fixation aisée lors du positionnement desdites barres sur des éléments d'appui, de liaison ou autres.

On souligne les avantages de cet ensemble comme élément anti-bruit. On peut l'utiliser comme butée, ressort, amortisseurs, patins, élément de chaîne de manutention à débiter ceci d'une
35 manière non limitative.

REVENDICATIONS

- 1- Ensemble composite susceptible d'être débité sous forme de barres caractérisé en ce qu'il comprend une plaque en tôle (1) présentant une pluralité de trous (1¹), ceux-ci étant disposés tout en laissant vierges les extrémités logitudinales de ladite plaque en définissant deux bandes opposées lisses (1²) ; ladite tôle présentant en outre des moyens de retenue et d'ancrage (1⁴) pénétrant dans un bloc (2) de matière élastomère rapportée et moulée sur la face arrière de la tôle en pénétrant dans lesdits trous.
- 5
- 10 2- Ensemble composite selon la revendication 1 caractérisé en ce que lesdits trous (1¹) présentent sur la face avant de la plaque en tôle des évasements (1³) et se prolongent sur la face arrière par des contre dépuilles (1⁴) apparentes formant inserts dans le bloc en matière élastomère.

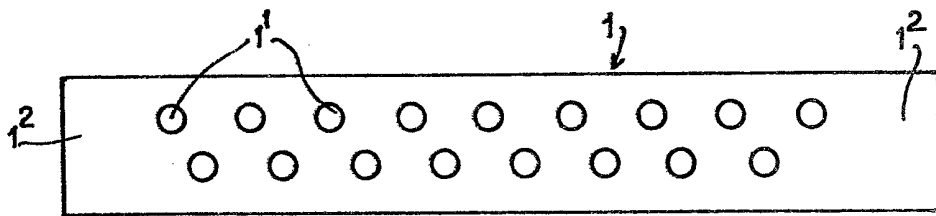
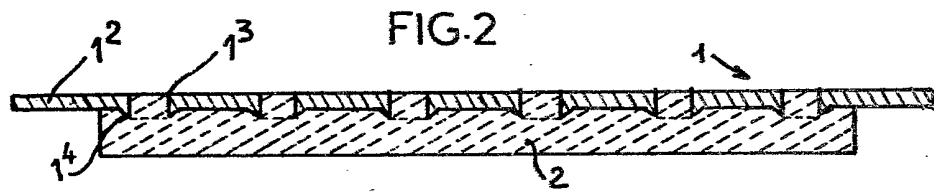
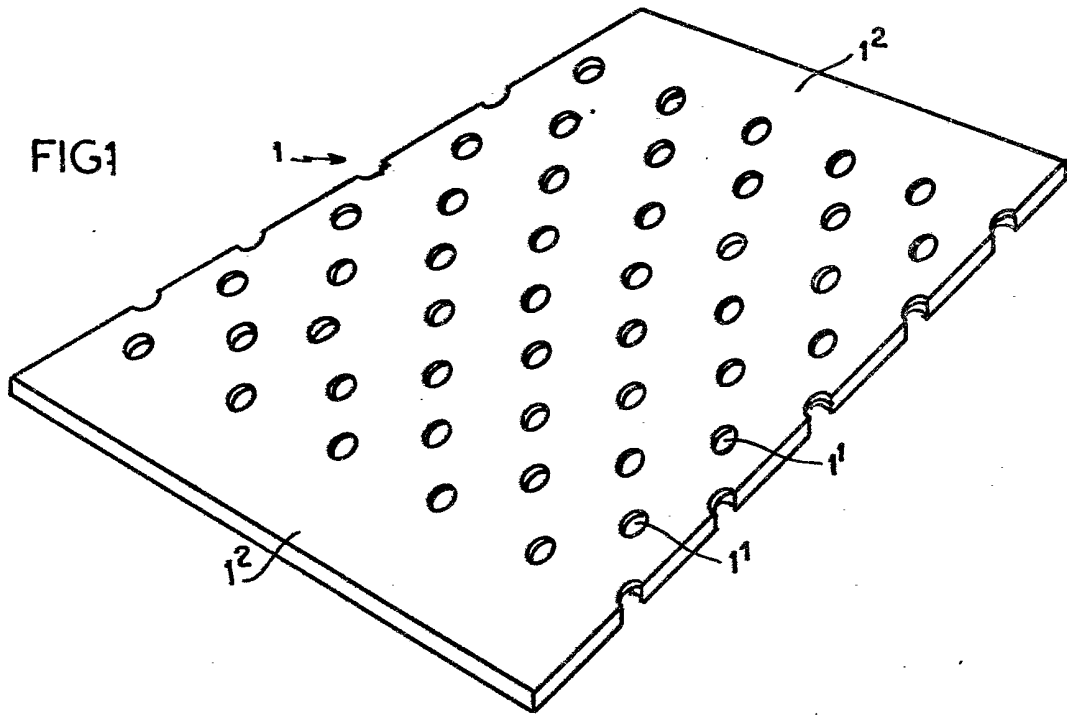


FIG. 3